

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2017

Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12/06/2017
3. Modalités d'évaluation
4. Organisation des examens
5. Modification du règlement d'examen 2017/2018 Master 2 Droit Social
6. Double diplôme franco-allemand avec l'Université de Fribourg en Brisgau
7. Présentation du projet de partenariat « Evaluation des politiques pénales »
8. Convention de partenariat avec la délégation de l'Union Européenne
9. Budget rectificatif
10. Demandes de subvention :
11. Festival Justice en Cultures
12. Participation au Conseil de l'Union Européenne des Jeunes 2017
13. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
Mme Peggy DUCOULOMBIER, Vice-Doyen Master Droit
M. Etienne MULLER, Vice-Doyen Licence Droit
Mme Catherine BIERENT, Chargée de mission filière AES
Mme Juliette LELIEUR, Directrice adjointe de la Fédération de Recherche
Mme Sylvie LACAULE, représentante de Mme Martine GEMMERLE, Directrice du SCD
Mme Elsa DONGOIS, Responsable administrative

Membres élus :

Collège A

Mme Catherine HAGUENAU- MOIZARD, Mme Estelle NAUDIN, M. Raphaël ECKERT,
Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE

Collège B

M. Bruno TRESCHER, Mme Christel SIMLER, Mme Delphine PORCHERON, Mme Fabienne GAZIN, M. Patrice HILT, M. Salim ZEIBAK

Collège des BIATSS

Mme Astrid HATT, M. Nicolas KELLER

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Agathe WALTER, M. Alexandre HOURLIER, M. Victor GOERGET, M. Vincent BIEHLER

MédiaDroit :

Mme Ariane RAFIEE DEMNEH, M. Darius RAFIEE DEMNEH, Mme Emmanuelle TRAUZZOLA

UNI :

Mme Karine VIGNET, M. Michel ANDREU-SANCHEZ

Personnalités extérieures :

M. Jean-François BRUN, représentant de M. Pascal CREHANGE, Bâtonnier de l'Ordre des avocats,
M. Yvan JEANNERET, représentant de l'Ordre des experts comptables,
Mme Danièle MAZZEGA, Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg,
Mme Antonia CALDEROLI-LOTZ, représentante de M. Daniel SCHEIDT, représentante de la chambre départementale des notaires du Bas-Rhin

Avaient donné procuration :

Membres élus :

Collège A

Mme Caroline KLEINER à M. Raphaël ECKERT
M. Dominique RITLENG à Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE
M. Jean-Maternelle STAUB à Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD
M. Jean-Patrice STORCK à Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD

Collège B

M. Pierre SCHAEFFER à Mme Estelle NAUDIN

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

MédiaDroit :

M. Olivier TRARBACH à Mme Emmanuelle TRAUZZOLA

Personnalités extérieures

Etaient excusés :

Membres de droit et invités :

Mme Bénédicte GIRARD, Professeur, Vice-doyen Licence Droit

Membres élus :

Personnalités extérieures :

M. Thierry GHERA, Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg

Etaient absents :

Membres de droit et invités :

Mme Frédérique BERROD, professeur, directrice de la Fédération de recherche

Membres élus :

Collège A

Collège B

Mme Monica HUBELE

Collège des BIATSS :

Collège des étudiants :

M. Tristan ACQUAVIVA, Médiadroit

M. Alix GUEGAN, Médiadroit

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace

Mme Sonia KLEISS-STARK, représentante CCI Strasbourg et Bas-Rhin

M. Olivier BITZ, Conseiller communautaire de l'Eurométropole de Strasbourg,

Nombre de membres en exercice	38
Nombre de votants, présents ou représentés	31

Mme le Doyen, Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, ouvre la séance à 10h00.

Elle aborde l'ordre du jour et énonce les procurations.

1. Informations du doyen

Le point 8 « Convention de partenariat avec la délégation de l'Union Européenne » est retiré de l'ordre du jour car le calendrier institutionnel ne permet pas d'y répondre.

- *Les nouveaux arrivants*

Les professeurs nouvellement arrivés sont M. Nicolas CHIFFLOT, M. Christophe GODLEWSKI, M. François DUQUESNE, Mme Ariane PERIN -DUREAU. Les maîtres de conférences nouvellement nommés sont Mme Mathilde UNGER, M. Thibault DE RAVEL D'ESCLAPON, M. Alexandre DI GIACOMO.

Les personnels BIATSS nouvellement affectés sont Mme Sabrina GROSS au service des Relations Internationales en charge des étudiants sortants et des doubles diplômés et Mme Mérédith GASSMANN au service des Masters en charge des formations en apprentissage.

- *Déroulement de la pré-rentrée ERASMUS et doubles diplômés*

Mme le Doyen remercie M. Patrice HILT, vice-doyen en charge des relations publiques et de l'insertion professionnelle, Mme Peggy DUCOULOMBIER, vice-doyen en charge des relations internationales ainsi que l'ensemble des responsables des doubles diplômés, Mme Magalie NORD, Mme Delphine PORCHERON, Messieurs Nicolas NORD et Michel STORCK pour leur implication dans la bonne organisation de l'accueil des étudiants Erasmus et des doubles diplômés.

- *Hommage à maître LAPP*

Mme le Doyen a été informée par M. le Bâtonnier du décès de Maître LAPP. Elle souhaite rendre hommage à la mémoire de ce dernier. Il est en effet intervenu à la Faculté de droit pendant une dizaine d'années notamment pour dispenser le cours de droit local.

- *Journée Promotion de la confiance en soi*

Cette journée se déroulera le 19 octobre en direction des étudiants. Les cours seront maintenus mais plusieurs ateliers seront organisés par le SUMPS pour la composante tout au long de cette journée : atelier relaxation, yoga, gestion du stress et réflexologie plantaire. Cette expérience sera renouvelée en fonction des résultats obtenus.

- *Séminaire d'expression orale*

Ce séminaire, placé sous la direction de Mme Blanche GIREAUD-BEAUREGARDT, est destiné aux étudiants en licence 3 et master 1. Pour l'instant, 81 étudiants sont inscrits.

- *Séminaire intensif de révision*

Le séminaire intensif de révision va être renouvelé puisque les bilans de janvier et juin sont positifs. Les effectifs des groupes varient entre 10 et 15 étudiants sauf pour la comptabilité qui compte davantage d'étudiants par groupe.

- *Référent Handicap*

Mme Nathalie RZEPECKI et Mme Astrid HATT sont les référentes handicap pour les enseignants et les étudiants de la composante. Mme RZEPECKI souhaite organiser, en lien avec la Mission Handicap, une séance de soutien méthodologique en décembre. Cette séance est destinée aux étudiants de L1 en situation de handicap pour les aider à mieux gérer leur tiers-temps.

- *Cérémonie du drapeau européen*

Le 13 octobre prochain le drapeau européen sera hissé à l'occasion des journées de la mobilité internationale. Une cérémonie aura lieu à 12 heures sur le parvis de la Faculté de droit.

- *Cérémonie de remise des prix*

La Cérémonie de remise des prix de la Faculté de droit aura lieu le 12 décembre 2017 à 17 heures.

- *Prix de la Faculté internationale de droit comparé.*

Mme le professeur Estelle NAUDIN propose de créer le prix de la faculté internationale de droit comparé. La Faculté internationale de droit comparé organisait des sessions depuis de nombreuses années et n'étant plus en mesure de continuer ses activités, le reliquat des fonds sera attribué à partir de 2018 à un prix de thèse. Il sera remis chaque année lors de la cérémonie de remise des prix de la Faculté de droit jusqu'à l'épuisement du reliquat.

- *Collegium DAS*

La Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion fait partie du Collegium DAS qui réunit également le CEIPI, l'Institut du Travail, l'IPAG et la Fédération de recherche « Europe en Mutation ». Ce collegium comprend la totalité du champ de formation de la Faculté de droit : Droit et AES. La dimension pédagogique est prise en considération au même titre que la dimension scientifique. Le collegium revêt une grande importance tant du point de vue de la formation que de la recherche.

2. Adoption du procès-verbal

- En l'absence de demande de modification, le procès-verbal de la séance du 12 juin 2017 a été adopté à l'unanimité.

3. Modalités d'évaluation

Mme Delphine PORCHERON, chargée de mission en licence Droit annonce une modification du règlement d'examen pour les trois années de licence concernant la compensation. Auparavant la compensation avait lieu après la seconde session d'examen uniquement. Dorénavant, elle aura lieu avant et après la seconde session d'examen. Cela entraîne une modification du calendrier d'examen. Pour les licences, les examens débiteront le 11 juin et se termineront le 30 juin 2018. Cette nouvelle disposition entraîne notamment des difficultés supplémentaires en termes de locaux, d'heures de surveillance et de travail pour le personnel administratif. En conséquence, l'Université s'est engagée à soutenir la composante pour répondre à ces multiples contraintes.

Une modification du règlement d'examen en licence est proposée à l'article 1.9 du règlement des examens en licence Droit et licence AES et à l'article 1.8 du règlement des examens en Licence Droit Régime Salarié

« Les semestres se compensent au sein d'une même année selon les modalités suivantes : un étudiant qui obtient une moyenne générale compensée entre les deux semestres, égale ou supérieure à 10/20, valide l'année, et obtient le nombre d'ECTS correspondant (soit 60 ECTS).Ce dispositif s'applique à chacune des trois années de licence à l'issue de la première et de la seconde session, sans possibilité de renonciation. »

Madame le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD souhaite ajouter que cette mesure entraînera également une charge de travail supplémentaire pour les enseignants-chercheurs.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la modification des modalités d'évaluation en licence pour la compensation avant et après la seconde session.

4. Organisation des examens

En vue de l'amélioration du déroulement des examens, le retard autorisé d'un étudiant pour accéder à la salle d'examen sera dorénavant de 15 minutes après le début de l'épreuve pour toutes les épreuves. Cette disposition vise à garantir aux étudiants à l'heure de composer dans les meilleures conditions. Cette mesure est dérogatoire par rapport au règlement général de l'Université et doit être votée en Conseil de Faculté.

En référence au point 33 « Accès aux salles » du règlement général des examens et concours de l'Université de Strasbourg, la modification est la suivante pour toutes les épreuves :

« Les candidats ne peuvent accéder à la salle d'examen au-delà de 15 minutes après le début de l'épreuve que celle-ci soit inférieure, égale ou supérieure à une heure. Les candidats retardataires ne bénéficient d'aucune durée supplémentaire ».

Il est entendu que les étudiants pourront quitter l'épreuve après les 15 premières minutes de l'épreuve.

M. Darius RAFIEE DEMNEH demande pourquoi la Faculté a souhaité changer ce règlement.

Mme le Doyen explique que l'an dernier, force a été de constater que de nombreux étudiants qui ne composaient pas, avaient des difficultés à rester 30 minutes ou une heure dans la salle sans provoquer des désordres.

D'autre part, lors des examens du second semestre et lors des rattrapages, les étudiants engendraient des mouvements incessants simplement pour émarger, empêchant les étudiants qui voulaient composer dans de bonnes conditions de le faire. En conséquence, un quart d'heure de délais de retard suffit amplement pour ceux qui ne font qu'émarger et qui souhaitent quitter la salle.

Mme Astrid HATT souligne que la consigne du délai de sortie après les 15 premières minutes devra être transmise aux surveillants.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la modification du déroulement des examens avec un accès limité à 15 minutes après le début de l'épreuve.

5. Modification du règlement d'examen 2017/2018 Master 2 Droit Social

Une erreur matérielle s'est glissée dans le règlement et un paragraphe a disparu. Le vote se porte sur le rétablissement du paragraphe déjà en vigueur l'an dernier.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la modification du règlement d'examen 2017/2018 du master 2 Droit Social.

6. Double diplôme franco-allemand avec l'Université de Fribourg en Brisgau

Mme le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD présente le projet qui a émergé il y a 3 ans avec la Faculté de droit de l'Université de Fribourg en Brisgau. L'idée est de permettre aux étudiants qui auraient déjà étudié le droit allemand pour les français ou le droit français pour les allemands de poursuivre en master dans un double cursus. En France, très peu de diplômes bac+5 sont proposés en droit franco-allemand donc il semblait important que les Universités de Fribourg et de Strasbourg puissent se positionner. L'association des avocats franco-allemands et les notaires sont également désireux d'avoir un vivier de stagiaires et de diplômés avec ce type de compétences. Les étudiants auront la possibilité de choisir leur parcours de master. La première année se déroule à Strasbourg avec un parcours de leur choix et la seconde année se poursuit à Fribourg avec un parcours en cohérence, selon une dominante. Cet ordre a été choisi afin de permettre aux étudiants allemands de passer l'examen obligatoire pour accéder aux professions juridiques en Allemagne.

Chaque année, un séminaire de recherche rassemblera l'ensemble des étudiants.

Mme Ariane RAFIEE DEMNEH demande si les étudiants de ce double diplôme en M1 auront des cours mutualisés avec les autres étudiants ?

Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD répond que les étudiants intégreront un master de leur choix déjà existant. Les seules singularités seront une rentrée spécifique pour le double diplôme et le séminaire de recherche.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du double diplôme franco-allemand avec Fribourg en Brisgau

7. Présentation du projet de partenariat « Evaluation des politiques pénales »

Madame le professeur Jocelyne LEBLOIS-HAPPE présente le projet « Evaluation des politiques pénales » qui est en cours de montage et devrait être finalisé dans les semaines à venir. Depuis la loi du 25 juillet 2013, le Ministre de la justice doit en effet publier chaque année un rapport sur la manière dont la politique pénale définie par le Gouvernement est mise en oeuvre. Ce rapport s'appuie sur les rapports

établis dans leur ressort par les procureurs de la République et les procureurs généraux. Ce travail d'évaluation représente à la fois un bilan de l'année écoulée et un outil de pilotage pour l'avenir.

De façon inédite, le Parquet de Colmar s'est tourné vers l'Université de Strasbourg pour accomplir ce travail d'évaluation, les moyens et les outils à sa disposition n'étant pas suffisants. Un comité de pilotage restreint a été constitué et composé de Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, M. Patrick COLIN et Mme Magalie NORD-WAGNER, afin de réfléchir à l'objet de cette évaluation. Il a été décidé d'évaluer 2 types de stages prévus par le Code pénal : le stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants et le stage de sensibilisation à la sécurité routière.

Plusieurs enquêtes et entretiens semi-directifs seront assurés par des doctorants et des étudiants de master 2 de la Faculté de droit spécialité droit pénal et sciences criminelles ainsi que de la Faculté des sciences sociales. Deux centres de recherches, l'école doctorale, la délégation à la sécurité routière et probablement la MILDECA participeront à ce projet. Il se terminera par un colloque de restitution et la publication d'un ouvrage.

Ce projet permet en outre de créer des synergies entre les juristes et les sociologues, de valoriser le partenariat avec l'institution judiciaire dans le but de poursuivre ce travail si ce projet fonctionne bien.

Enfin, un des points importants est de contribuer à la formation et à l'insertion professionnelle des étudiants de master puisqu'ils iront en stage et contribueront au travail de recherche.

Mme le Doyen ajoute que la Faculté souhaite soutenir ce projet car tous les vecteurs de réussite sont rassemblés. Ce projet est donné à titre informatif et ne nécessite pas de vote.

Madame Juliette LELIEUR, directrice adjointe de la Fédération de recherche souligne également l'intérêt du projet.

8. Convention de partenariat avec la délégation de l'Union Européenne

Point retiré de l'ordre du jour.

9. Budget rectificatif

Madame Elsa DONGOIS, responsable administrative, rapporte que le budget rectificatif 2017 est à l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Les recettes perçues sont moindres qu'au budget initial à hauteur de 25089 euros et cela est dû principalement à une diminution des droits spécifiques de l'IEJ par rapport à ce qui était attendu et au fait que la subvention de la DRAC n'a pas été versée pour le Festival Justice en Cultures.

Les recettes propres de la composante s'élèvent à 76% du budget total. Le restant des recettes est constitué par la dotation de l'Université qui est elle-même modifiée puisque la contribution aux frais de gestion a diminué de 10467 euros par rapport au budget initial.

En dépenses, quelques changements ont été opérés dans les centres financiers. En DRT1, dû aux travaux immobiliers réalisés en ce moment dans le cadre de l'Opération Campus par l'Université, les dépenses sont moindres à hauteur de 39238 euros sur le fonctionnement et l'investissement. En DRT2, centre

financier qui concerne la logistique et l'administration, les dépenses sont légèrement plus élevées du fait des prestations internes. En DRT3, centre financier qui se rapporte aux formations diplômantes d'Etat, on constate 17500 euros de dépenses supplémentaires dont la plupart sont également liées aux prestations internes.

Enfin une augmentation est à relever en masse salariale. Elle se justifie par la nouvelle politique mise en place cette année avec les surveillances d'examen, les projets pédagogiques (séminaire d'expression orale,...) et les vacances administratives venant en soutien des services pour des missions ponctuelles.

10. Demandes de subvention

- Festival Justice en Cultures

Madame le Doyen rappelle que le Festival Justice en Cultures est organisé dans le cadre des activités de l'IEJ. La diminution du nombre d'inscriptions et l'absence de subvention de la DRAC ont poussé M. Quentin URBAN, anciennement directeur de l'IEJ, à solliciter une subvention de 3000 euros auprès de la Faculté de droit.

C'est un Festival important qui contribue au rayonnement de la Faculté de droit.

Madame Elsa DONGOIS souligne que le dossier de presse a été envoyé aux membres du conseil et que 12 manifestations sont programmées.

Le budget prévisionnel fait apparaître 18000 euros pris en charge par l'IEJ et 15000 euros pris en charge par l>IDEX pour un budget total de 33000 euros. Dans ces 18000 euros sont compris les 15000 euros du budget de l'IEJ et les 3000 euros de subvention de la Faculté de droit.

M. le professeur Raphaël ECKERT demande si les 15000 euros initiaux proviennent bien de l'IEJ et la subvention viendrait compenser la subvention de la DRAC non versée ?

Madame le Doyen répond que c'est effectivement le cas.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la subvention de 3000 euros de la Faculté de droit pour le Festival Justice en Cultures.

- Participation au Conseil de l'Union Européenne des Jeunes 2017

Une étudiante du double diplôme franco-anglais, en licence 3, a été sélectionnée pour participer au Conseil de l'Union européenne des Jeunes 2017 qui se tiendra à Bruxelles du 15 au 19 octobre prochain. Elle a mentionné qu'elle représentait la Faculté de droit et l'Université mais n'a en réalité pas de mandat. Elle serait par contre, fière de représenter l'Université de Strasbourg.

Elle demande une subvention de 525 euros pour sa participation à cette conférence prestigieuse. Mais sa demande sort du cadre des subventions accordées aux associations étudiantes car c'est une démarche individuelle.

Madame Astrid HATT demande si dans les critères de versement des subventions n'était pas exigé un encadrement scientifique. Mme le Doyen répond que nous avons inscrit la possibilité de subventionner les projets non-tuteurés.

Mme le Doyen demande aux membres s'ils acceptent dans un premier temps de subventionner un projet qui ne s'inscrit pas dans le cadre des associations étudiantes.

Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD se positionne favorablement dans la mesure où la conférence est prestigieuse mais ne souhaite pas donner l'intégralité de la somme demandée par l'étudiante.

Mme le Doyen ajoute que si les membres du conseil acceptent, le financement pourrait porter uniquement sur les frais de participation à la conférence soit 200 euros.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la subvention de 200 euros pour la participation au Conseil de l'Union Européenne des Jeunes 2017.

11. Divers

- *Travaux*

Madame Elsa DONGOIS explique que cette année seule l'aile nord est impactée par les travaux. Les troisième et quatrième étages ont été réaménagés en grande partie cet été : luminaire, ventilation, électricité, peinture et changement des fenêtres du 3^e étage avec volets motorisés côté couloir. Le confort sera amélioré avec un système de chauffage complémentaire et de refroidissement. A partir du 11 septembre, les travaux se concentrent sur les bureaux du 5^e étage jusqu'au 10 novembre. Puis ce sera au tour de la bibliothèque, du premier étage et enfin du rez-de-chaussée aile nord jusqu'en avril 2018. A chaque étage, des déménagements du mobilier, des dossiers et des appareils informatiques doivent être effectués au préalable.

Les personnels administratifs se trouveront à la bibliothèque, ce qui implique qu'une partie de la bibliothèque sera fermée.

Madame Sylvie LACAULE, en charge du service commun de documentation de la Faculté de droit, indique qu'une communication spécifique est prévue pour les travaux à la bibliothèque en direction des étudiants.

Madame Elsa DONGOIS ajoute que les associations étudiantes seront également prévenues des échéances des travaux concernant leurs locaux.

- *MédiaDroit*

M. Darius RAFIEE DEMNEH annonce un changement de présidence au sein de MédiaDroit. Il quitte ses fonctions et sera remplacé par Madame Emmanuelle TRAUZOLLA.

La séance du Conseil de Faculté prend fin à 11h12.

Le Doyen,

Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU



Dates des prochains Conseils de Faculté (ajustements possibles)

- 16 octobre 2017
- 4 décembre 2017
- 22 janvier 2018
- 9 avril 2018
- 14 mai 2018
- 11 juin 2018